

Conseil municipal du 8 avril 2024
Préambule

Adoption du PV du 11 mars 2024

Jeannie CHEBROUX : j'ai juste un mot à faire changer en effet dans ce que j'ai dit... je donne le numéro de la page...8. Ma quatrième intervention, il est noté « à ce que voudrait l'occupant » et je voudrais qu'on mette « fois ce que voudrait l'occupant ». Sinon, ça ne veut rien dire.
C'est ma quatrième intervention ou l'avant dernière de la page 8.
C'est pour ceux qui vont le lire parce que ça va être dans les archives...

Florence JARDIN : c'est pris en compte, merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Éric MOINE : oui, tout simplement, compte tenu de l'ordre du jour très copieux avec 38 délibérations, suite à la remarque que j'avais faite lors d'un précédent conseil municipal, est-ce que vous faites lecture de l'intégralité des délibérations ou est-ce que vous faites une petite synthèse sur chacune ?

Florence JARDIN : ça avait effectivement été demandé sur les précédents conseils, pour les délibérations un peu longues. On peut sauter tous les passages... « vu... vu... vu... », on n'est pas obligé de lire ligne à ligne les tableaux de subvention par exemple... Je donne quelques trucs, chacun donne quand même les éléments essentiels de ses délibérations... Mais effectivement gardons le temps pour les débats.

Jean-Marc MAZIERE : oui par exemple, pour le budget, on n'est peut-être pas obligé de tout reprendre, juste ce qui a été modifié par rapport au DOB par exemple. Pas plus de 2h30 ? !
[Rires]

Florence JARDIN : on va essayer de faire dans la synthèse et on va commencer tout de suite.

Conseil municipal du 8 avril 2024
Annexe à la question n°1

Sylvie FORTAIN : il y a juste une chose, c'est ZAC de la Péninguette, il y a écrit remplacement *remplacement Jean-Noël CHAIGNE* ... il est plus là Jean-Noël. C'est vrai qu'on n'en n'a pas parlé entre nous... si ?

Jeannie CHEBROUX : si, moi. J'avais dit à Anne-Lise...

Cédric HAMELIN, DGS : oui après l'envoi des délibérations. Il faut juste le modifier.

Florence JARDIN : d'accord donc Sylvie FORTAIN en suppléante.

Conseil municipal du 8 avril 2024
Annexe à la question n°2

Florence JARDIN : les suppléants seront invités à participer aux séances quand les titulaires ne peuvent pas participer. C'est donc aux titulaires de bien prévenir.

Les CAO il n'y en a pas souvent, c'est uniquement quand il y a des gros marchés. D'ici la fin du mandat, il ne devrait pas y en avoir beaucoup, beaucoup.

Conseil municipal du 8 avril 2024
Annexe à la question n°5

Jeannie CHEBROUX : est-ce qu'il y a d'autres partenaires ?

Isabelle COUDERC : la CAF

Jeannie CHEBROUX : la MSA ?

Isabelle COUDERC : non, il n'y a plus de ressortissants de la MSA.

Jeannie CHEBROUX : et la participation de la CAF ?

Isabelle COUDERC : je l'avais indiqué en commission...

Jeannie CHEBROUX : ne serait-ce qu'un pourcentage...

Isabelle COUDERC : oui mais... Il faut que je retrouve mes documents. J'avais présenté en commission la part de chacun la part de la commune, de la CAF, des parents... Notre participation est infime...

Jeannie CHEBROUX : notre participation est infime ?

Isabelle COUDERC : oui notre participation est infime. Au coût horaire, elle est à peu près identique à celle des parents.

Florence JARDIN : le temps qu'on cherche, est-ce qu'il y a d'autres questions ?

[recherches]

Isabelle COUDERC : j'ai les éléments sur le réalisé. C'est 180.000 € pour la CAF et pour nous ça fait 63.000 € et les parents, comme nous, 64.000 €.

Conseil municipal du 8 avril 2024
Annexe à la question n°9

Éric MOINE : pourquoi sortir Saint Benoit de l'autre délibération ? Ça ne fait pas partie de Grand Poitiers, Saint Benoit ?

Isabelle COUDERC : la convention que je vous ai présentée tout à l'heure c'est la convention globale qui inclut toutes les communes. Là, on a une convention spécifique qui est à l'intérieur de la convention cadre.

Éric MOINE : et pourquoi elle est spécifique cette convention ?

Isabelle COUDERC : parce qu'elle concerne un enfant

Florence JARDIN : en fait, on signe par principe. On a une délibération cadre où on acte que la commune de Migné-Auxances, si le cas se présente avec l'une des 40 communes de Grand Poitiers, on acte la réciprocité. Mais toutes les communes ne sont pas obligées d'accepter ça. A chaque fois qu'on a une demande, on passe une convention avec la commune concernée.

Éric MOINE : OK merci

Conseil municipal du 8 avril 2024
Annexe à la question n°12

Jeannie CHEBROUX : est-ce qu'on a le montant total du séjour ?

Isabelle COUDERC : oui
[recherches]

Le budget global des dépenses s'élève à 10.356 € et ils demandent 5.120 € à la collectivité. Il y a 4.500 € des familles, de la coopérative et des APE.

Conseil municipal du 8 avril 2024
Annexe à la question n°15

Sébastien LEONARD : ce sont les mêmes montants que les années précédentes, ça a été discuté en commission.

Jeannie CHEBROUX : tu dis que ça a été discuté en commission, c'est vrai, moi j'y étais, il y en a d'autres qui n'y étaient pas. Mais, c'est juste une question, est-ce que tu envoies le compte rendu de la commission à tous les élus ?

Sébastien LEONARD : c'est dans le porte-documents, le partage du porte-documents de la mairie.

Jeannie CHEBROUX : OK

Conseil municipal du 8 avril 2024
Annexe à la question n°16

Michel CHOUMIL : quand vous aurez besoin de faire appel à un géomètre, qui prendre en compte le prix du géomètre ? La personne ou la commune ?

Sébastien LEONARD : c'est la commune qui fait le recensement, qui défend sa propriété et ses biens. En l'occurrence, on évitera de passer par le géomètre. On se réserve le droit, en cas de problématique surtout, mais on essaiera de s'en passer. L'idée, ce n'est pas qu'on croit qu'il y ait eu beaucoup de destruction de chemins, l'idée, c'est de se dire aujourd'hui, on fait une cartographie pour constater que les chemins sont bien à nous. On ne veut pas tout reborner, c'est déjà au cadastre... c'est surtout ça.

Conseil municipal du 8 avril 2024
Annexe à la question n°17

Éric MOINE : ça correspond à quel projet ?

Laurence MANOIR : ce n'est pas par rapport à un projet. C'est la subvention de fonctionnement qu'on leur attribue. Les projets ça dépend de la culture...

Éric MOINE : oui mais...

Laurence MANOIR : ...c'est une association de quartier en fait

Éric MOINE : c'est par rapport à la citoyenneté...c'est pour ça que ça me questionnait.

Laurence MANOIR : bah, citoyenneté, communication... toutes les associations de quartier sont dans la commission communication. On en discute à chaque fois.

Éric MOINE : d'accord... bon...

Florence JARDIN : je voulais juste ajouter qu'à partir du moment où il y a une association constituée dans un quartier, qui crée du lien dans un quartier et des animations, par principe, quand ils demandent une subvention, elle est étudiée au titre de la citoyenneté. Quand ils sont porteurs de projets à dimension culturelle ou sportive ou... c'est une autre délégation qui prend le relais. Par le passé on avait d'autres associations... On a eu l'Erable....

Laurence MANOIR : la Pourette par exemple

Florence JARDIN : on a eu l'association des Quatre Quart'.... Après la vie des associations fait que quand il n'y a pas de porteur, voilà... il n'y a plus d'animation. Il y avait aussi Nanteuil, le Comité des fêtes de Nanteuil qui demandait. Aujourd'hui, toutes ces structures n'ont pas trouvé de renouvellement mais si ça revient, elles seront à ce même titre dans cette commission.

Laurence MANOIR : ça fait 3 ans que c'est comme ça.

Conseil municipal du 8 avril 2024
Annexe à la question n°18

Jeannie CHEBROUX : il y en a qui sont plus concis que d'autres ! Michel LHERAHOUX et Madame MANOIR c'est... hop !

Michel LHERAHOUX : de toute façon, je n'ai rien à dire, tout a été vu en commission.

Conseil municipal du 8 avril 2024
Annexe à la question n°19

Michel LHERAHOUX : Vos voisins font une scène, c'est la 5^{ème} édition, c'est une manifestation qui se passe sur 3 sites différents, concomitamment, dans la même soirée.

Jeannie CHEBROUX : concomitamment ? les 3 spectacles ont lieu en même temps ?

Florence JARDIN : à suivre

Jeannie CHEBROUX : à suivre ? en même temps ?

Michel LHERAHOUX : oui ça peut être à vivre... à suivre... on se déplace 3 fois... Migné-Auxances est une plaque tournante culturelle !

Michel CHOUMIL : juste une question. Recette billetterie / bar, c'est très faible, 1300 €. Ils font un spectacle et ils ne comptent que sur les subventions pour vivre !

Michel LHERAHOUX : pardon ? Je n'ai pas compris... Est-ce que vous avez une question ?

Michel CHOUMIL : oui, je vois le financement de la manifestation. Ils sont très très bas en billetterie / bar.

Michel LHERAHOUX : qu'est-ce qui vous chiffonne ?

Michel CHOUMIL : bien qu'ils fassent une manifestation et qu'ils comptent énormément sur les subventions de tout le monde pour vivre.

Michel LHERAHOUX : ce n'est pas eux qui vivent, ils font vivre la commune avec la subvention qu'on leur accorde. Ça ne permet pas... Ce qui permet à l'association de vivre, c'est la subvention de fonctionnement. Là ici c'est un évènement particulier, la subvention c'est uniquement pour faire vivre cet évènement.

Michel CHOUMIL : j'ai bien compris qu'ils veulent faire vivre leur évènement. Eux ils participent à hauteur de 2.500 €, c'est un tiers. La recette billetterie c'est très faible. Les gens ne participent pratiquement pas.

Michel LHERAHOUX : ils ont fait le choix d'équilibrer de cette façon-là, en ayant une politique de billetterie, avec une tarification faible, il y a des spectacles gratuits, notamment pour les enfants. Et puis, il y a des spectacles à 5€ donc voilà... après, sur la buvette, ils sont quasiment à prix coûtant. Ils n'ont pas vocation à générer de l'argent, ils ont vocation à faire fonctionner et à animer le territoire. Si vous regardez bien, ils sont à 2.800 € d'apport, puisqu'ils sont à 1.500 € et à 1.300 €... en autofinancement.

Florence JARDIN : après, ce sont des choix politiques. La commune de Migné-Auxances a, depuis plusieurs mandats maintenant, la volonté de défendre la culture dans l'espace public. Et quand c'est porté par des acteurs locaux qui se mobilisent, on a effectivement décidé politiquement d'être en soutien sur ces manifestations-là.

Michel LHERAHOUX : et on peut aussi saluer leur dynamique pour aller chercher de l'argent sur d'autres tutelles publiques, Grand Poitiers et le Département notamment. On trouve en tout cas que ça participe de la dynamique locale.

Conseil municipal du 8 avril 2024

Annexe à la question n°20

Page 1

Michel LHERAHOUX : vous avez remarqué que nos subventions exceptionnelles ont quelque chose d'un peu récurrent mais il n'y a pas d'autres termes...

On est sur la 4^{ème} édition, c'est une manifestation qui prend de l'ampleur et qui est reconnue par des partenaires professionnels comme le TAP, comme la Quintaine, comme le centre de Beaulieu... pour parler des extérieurs à la commune. C'est un festival qui a lieu sur 3 jours avec une programmation de haut niveau.

Éric MOINE : ce qui me gêne là-dedans, c'est ce terme subvention exceptionnelle. Vous l'avez dit, il n'y a pas d'autres termes peut être mais quand même ça fait 3 ans que cette subvention est pérennisée. Je ne comprends pas qu'on puisse rester sur une subvention exceptionnelle. Et j'ai une question, on en avait débattu avec beaucoup de passion il y a 3/4 ans, à la première édition, on n'était pas du tout d'accord sur le montage de cette subvention, je n'étais pas le seul de l'opposition à être opposé à ça.... Peu importe, le temps a passé... J'ai une question sur la communication : de mémoire, sur les 10.000 €, il y avait 3.000 € pour la communication. Quels sont les supports de communication utilisés pour signaler cette manifestation ?

Michel LHERAHOUX : alors, les supports municipaux sont les supports habituels. Après les supports de la compagnie, c'est des livrets, c'est des tablettes euh... des plaquettes pardon... c'est de l'affichage, c'est du réseautage. 3.000 € en termes d'imprimerie, ça va très vite. On est quand même sur des volumes importants. Le chiffre, pour moi, n'est pas délirant. 3.000 €, sur une manifestation comme ça, si on est à 5.000 exemplaires par exemple sur du papier, c'est vite couteux. Vous pouvez vous rapprocher des boites comme Diazo, etc. Ce n'est pas irréaliste.

Éric MOINE : je suis le deuxième non convaincu... je vais m'abstenir.

Michel LHERAHOUX : très bien.

Michel CHOUMIL : j'arrive dans le conseil, je serai peut-être plus attentif à ce qui se passe sur la commune mais cette manifestation, je n'en ai jamais entendu parler ! et j'habite à Limbre.

[brouhaha]

Non mais on a pu passer à côté mais...

[brouhaha]

Florence JARDIN : la communication c'est toujours très compliqué. Je ne sais pas quels outils vous utilisez-vous pour trouver l'information parce que ça m'intéresse parce que...

Michel CHOUMIL : je lis principalement le journal et ce que je reçois dans la boîte aux lettres

Florence JARDIN : normalement La Nouvelle République et Centre Presse font des annonces. Et le bulletin municipal en parle à chaque fois, fait à la fois l'annonce et à la fois des retours avec des photos souvent très chouettes et si vous avez Iliwap, si vous avez... on a pas mal de vecteurs donc... C'est vrai qu'il y a toujours des personnes qui passent à travers

Michel CHOUMIL : mais quand on ne se sent pas très concerné par les événements, c'est pareil, on ne fait pas attention forcément.

Florence JARDIN : tout à fait c'est vrai. Chacun sélectionne dans la masse d'informations qu'on reçoit sur une journée !

Conseil municipal du 8 avril 2024

Annexe à la question n°20

Page 1

Michel LHERAHOUX : vous avez remarqué que nos subventions exceptionnelles ont quelque chose d'un peu récurrent mais il n'y a pas d'autres termes...

On est sur la 4^{ème} édition, c'est une manifestation qui prend de l'ampleur et qui est reconnue par des partenaires professionnels comme le TAP, comme la Quintaine, comme le centre de Beaulieu... pour parler des extérieurs à la commune. C'est un festival qui a lieu sur 3 jours avec une programmation de haut niveau.

Éric MOINE : ce qui me gêne là-dedans, c'est ce terme subvention exceptionnelle. Vous l'avez dit, il n'y a pas d'autres termes peut être mais quand même ça fait 3 ans que cette subvention est pérennisée. Je ne comprends pas qu'on puisse rester sur une subvention exceptionnelle. Et j'ai une question, on en avait débattu avec beaucoup de passion il y a 3/4 ans, à la première édition, on n'était pas du tout d'accord sur le montage de cette subvention, je n'étais pas le seul de l'opposition à être opposé à ça... Peu importe, le temps a passé... J'ai une question sur la communication : de mémoire, sur les 10.000 €, il y avait 3.000 € pour la communication. Quels sont les supports de communication utilisés pour signaler cette manifestation ?

Michel LHERAHOUX : alors, les supports municipaux sont les supports habituels. Après les supports de la compagnie, c'est des livrets, c'est des tablettes euh... des plaquettes pardon... c'est de l'affichage, c'est du réseautage. 3.000 € en termes d'imprimerie, ça va très vite. On est quand même sur des volumes importants. Le chiffre, pour moi, n'est pas délirant. 3.000 €, sur une manifestation comme ça, si on est à 5.000 exemplaires par exemple sur du papier, c'est vite couteux. Vous pouvez vous rapprocher des boîtes comme Diazo, etc. Ce n'est pas irréaliste.

Éric MOINE : je suis le deuxième non convaincu... je vais m'abstenir.

Michel LHERAHOUX : très bien.

Michel CHOUMIL : j'arrive dans le conseil, je serai peut-être plus attentif à ce qui se passe sur la commune mais cette manifestation, je n'en ai jamais entendu parler ! et j'habite à Limbre.

[brouhaha]

Non mais on a pu passer à côté mais...

[brouhaha]

Florence JARDIN : la communication c'est toujours très compliqué. Je ne sais pas quels outils vous utilisez-vous pour trouver l'information parce que ça m'intéresse parce que...

Michel CHOUMIL : je lis principalement le journal et ce que je reçois dans la boîte aux lettres

Florence JARDIN : normalement La Nouvelle République et Centre Presse font des annonces. Et le bulletin municipal en parle à chaque fois, fait à la fois l'annonce et à la fois des retours avec des photos souvent très chouettes et si vous avez Iliwap, si vous avez... on a pas mal de vecteurs donc... C'est vrai qu'il y a toujours des personnes qui passent à travers

Michel CHOUMIL : mais quand on ne se sent pas très concerné par les événements, c'est pareil, on ne fait pas attention forcément.

Florence JARDIN : tout à fait c'est vrai. Chacun sélectionne dans la masse d'informations qu'on reçoit sur une journée !

Conseil municipal du 8 avril 2024

Annexe à la question n°20

Page 2

Après, sur le titre, subvention exceptionnelle, on peut regarder à réfléchir à comment l'appeler autrement mais... S'il n'y a pas de sollicitation, il n'y a pas de subvention donc c'est en ça que chaque année elle est exceptionnelle. Chaque année il y a un nouveau montage...

Michel LHERAHOUX : oui c'est ça. Ce n'est pas du fonctionnement ordinaire. D'ailleurs, ailleurs, il y a aussi uniquement deux types de subvention : fonctionnement et exceptionnel. Mais c'est vrai là il y a une récurrence.

Jeannie CHEBROUX : est-ce que je peux poser une question ?

Michel LHERAHOUX : oui évidemment

Jeannie CHEBROUX : l'association précédente a de l'autofinancement, le 40 mars a effectivement 3.800 € d'apport...par la billetterie, par le bar puis par je ne sais plus quoi d'autre. Là, je ne vois rien ?

Michel LHERAHOUX : il y a aussi des apports de la Compagnie, qu'on a vu en commission... je pourrai vous ressortir éventuellement le dossier... le budget n'est pas l'addition de tous ces chiffres. Il est supérieur à ça. Puisqu'il y a aussi un apport de la compagnie. Ici, on est dans le cadre d'une compagnie professionnelle c'est du fonds propre...

Jeannie CHEBROUX : est-ce qu'il y a une billetterie ?

Michel LHERAHOUX : non. Justement. Ça aussi, c'était une exigence municipale, par contre, ... vu la somme qui était accordée la première fois...On a exigé la gratuité sur tous les spectacles. Voilà. Et pareillement, il n'y a pas de buvette non plus puisque cette buvette est laissée à une association... Par exemple l'année dernière, c'était des jeunes filles de la Comberie qui finançaient un voyage en vendant des boissons et des gâteaux qu'elles avaient confectionnés elles-mêmes.

Jeannie CHEBROUX : une dernière chose pour la communication. Il y a aussi le vieux moyen qui n'est jamais utilisé : c'est les panneaux qu'il y a sur la place de l'église. On n'y voit jamais rien ! Donc je pense qu'il y a quand même des gens qui passent et qui pourraient être avertis, être informés de ce genre de festival comme ça. Il suffit de coller 3 ou 4 affiches.

Michel LHERAHOUX : je vais le signaler à l'association mais bon...

Jeannie CHEBROUX : une bonne vieille affiche...

Michel LHERAHOUX : oui effectivement... enfin, les années précédentes, je trouvais que l'affichage local était complètement cohérent. Mais bon, une fois de plus....

Jeannie CHEBROUX : l'affichage local c'est quoi ? La sucette qu'il y a là-haut, au stade ?
[brouhaha]

Non mais à part le TU, à part watt's app... Quand tu passes à pied dans une commune, est-ce que tu vois une affiche quelque part ?

Conseil municipal du 8 avril 2024

Annexe à la question n°20

Page 3

Florence JARDIN : on a le programme mensuel qui est dans les planimètres. Vous savez, il y a une pub d'un côté et le programme mensuel de la commune... il y a une dizaine de sites où on a ça. Par ailleurs, il y a tout l'affichage libre où là, justement, les compagnies ont la capacité, y compris à côté de la Poste, de mettre de l'affichage. Mais quand c'est fait, il faut savoir que c'est très vite recouvert ou déchiré parce que les gens n'apprécient pas... Il y a une vigilance pour chacun sur le format papier à vérifier, renouveler pour que son affiche soit toujours en place. Il y a 8 / 10 emplacements libres sur la commune. Après, tout le monde.... Oui... ça peut être sauvage. Libre, c'est libre. C'est pour ça que je dis que c'est régulièrement recouvert, déchiré, colorié...

Jeannie CHEBROUX : il peut aussi y avoir des panneaux grillagés...

Florence JARDIN : il y a aussi des panneaux fermés où la collectivité met des communications plus officielles, notamment sur la place du marché. Là, on n'est pas forcément sur des formats affiches. C'est des petites. Il faut vraiment aller se coller le nez dessus pour les voir.

Jeannie CHEBROUX : à y penser parce que... Si c'est un affichage communal pourquoi ne pas mettre un grillage avec une clé, l'ouvrir et le fermer...

Florence JARDIN : on doit aussi avoir de l'affichage libre.

Conseil municipal du 8 avril 2024
Annexe à la question n°21

Éric MOINE : tu disais que la municipalité avait prévu un budget de 50.000 € mais c'était du prévisionnel puisqu'il y a -3.500 € ?

Philippe MAINARD : non parce qu'il n'y a pas dedans la subvention à l'OMSFEL qui est de 3.300 € et qu'on verra plus tard. Dedans, les 46.574 €, il faudra ajouter la subvention à l'OMSFEL de 3.300 €

Éric MOINE : ah oui d'accord, merci de ta précision.

Conseil municipal du 8 avril 2024

Annexe à la question n°25

Page 1

Éric MOINE : avec la démission des membres de l'ADMR, ça, vous ne pouviez pas le maîtriser, je le comprends, mais quid de la subvention qui était prévue ?

Agnès NOSSENT : alors, il n'y a pas de subvention qui était prévue donc elle n'a pas lieu d'être mise dans le tableau. Ça a été débattu lors de la commission. On n'est pas là et on n'a pas pour but au Conseil municipal de parler des difficultés d'une association, quelle qu'elle soit. Quand ils nous présenteront une nouvelle demande, on se réunira et on reconsidérera cette demande.

Éric MOINE : ce n'était pas pour évoquer le problème de l'ADMR, c'est simplement qu'il y a des démissions assez récentes et la subvention qui était prévue c'était quand même... vous étiez dans l'anticipation, non ?

Florence JARDIN : la difficulté c'est qu'aujourd'hui, on n'a pas de bureau pour dialoguer et pour que la suite de...

Éric MOINE : je comprends Florence, tout à fait...

Florence JARDIN : ... si au niveau local l'ADMR se reconstitue, et bien on pourra voir pour attribuer une subvention. Aujourd'hui, on n'a plus d'interlocuteur en fait.

Éric MOINE : ça, j'ai bien compris. Ce que je veux dire c'est que dans vos précisions, ce qui aurait pu être éventuellement voté pour l'ADMR, ça reste dans le matelas ?

Florence JARDIN : ça reste dans le budget général, oui, dans l'enveloppe association pour le moment. Et s'il n'y a pas besoin, il n'y a pas besoin, ça restera dans le budget.

Jeannie CHEBROUX : je reviens, c'est Club des Iris le retour ! c'était pareil l'année dernière... l'année dernière une demande de subvention de 300 € et vous n'aviez accordé que 150 € au motif que c'était la première demande, au motif également, que c'était un dossier qui n'était pas très bien ficelé. Vous aviez dit que l'année suivante, on y est, ils auraient probablement la subvention demandée. De nouveau, ils demandent 300 € et vous donnez 150 €. Je vais m'adresser à Etienne. J'ai cru comprendre en commission que le motif, pour donner seulement la moitié, était l'épargne qu'ils avaient.

Agnès NOSSENT : oui, moi je peux répondre. Il y avait effectivement un déséquilibre entre la subvention qu'ils demandaient, une subvention de fonctionnement, et leurs frais engagés sur l'année où ils ont une épargne qui peut largement couvrir le budget envisagé pour l'année 2024. Il a été dit qu'on ferait un courrier réexpliquant les conditions d'attribution des subventions, avec effectivement, de toute façon... On ne peut pas quand il y a une réserve financière qui est égale au budget de fonctionnement annuel, attribuer une subvention de fonctionnement. C'est logique et voilà... il n'y a rien d'autre à ajouter.

Jean-Marc MAZIERE : effectivement, il y avait des critères d'attribution des subventions qui avaient été actés suite aux discussions la mandature d'avant. Effectivement sur cette mandature-là, des critères ont été mis en place. Pour le Club des Iris et le don du sang, ce qui n'a rien à voir à leurs activités, il y avait des fonds suffisants pour leur permettre de tenir l'année. Donc au départ, effectivement, on avait mis 0 € chacune mais, je ne sais plus pour laquelle des deux, il y a eu une intervention pour dire « est-ce qu'on ne peut pas donner un peu quelque chose ? ». Effectivement du coup, on a donné aux deux. Mais, j'estime que 150 € c'est bien parce que normalement, ils ont le droit à 0 € !

Conseil municipal du 8 avril 2024

Annexe à la question n°25

Page 1

Éric MOINE : avec la démission des membres de l'ADMR, ça, vous ne pouviez pas le maîtriser, je le comprends, mais quid de la subvention qui était prévue ?

Agnès NOSSENT : alors, il n'y a pas de subvention qui était prévue donc elle n'a pas lieu d'être mise dans le tableau. Ça a été débattu lors de la commission. On n'est pas là et on n'a pas pour but au Conseil municipal de parler des difficultés d'une association, quelle qu'elle soit. Quand ils nous présenteront une nouvelle demande, on se réunira et on reconsidérera cette demande.

Éric MOINE : ce n'était pas pour évoquer le problème de l'ADMR, c'est simplement qu'il y a des démissions assez récentes et la subvention qui était prévue c'était quand même... vous étiez dans l'anticipation, non ?

Florence JARDIN : la difficulté c'est qu'aujourd'hui, on n'a pas de bureau pour dialoguer et pour que la suite de...

Éric MOINE : je comprends Florence, tout à fait...

Florence JARDIN : ... si au niveau local l'ADMR se reconstitue, et bien on pourra voir pour attribuer une subvention. Aujourd'hui, on n'a plus d'interlocuteur en fait.

Éric MOINE : ça, j'ai bien compris. Ce que je veux dire c'est que dans vos précisions, ce qui aurait pu être éventuellement voté pour l'ADMR, ça reste dans le matelas ?

Florence JARDIN : ça reste dans le budget général, oui, dans l'enveloppe association pour le moment. Et s'il n'y a pas besoin, il n'y a pas besoin, ça restera dans le budget.

Jeannie CHEBROUX : je reviens, c'est Club des Iris le retour ! c'était pareil l'année dernière... l'année dernière une demande de subvention de 300 € et vous n'aviez accordé que 150 € au motif que c'était la première demande, au motif également, que c'était un dossier qui n'était pas très bien ficelé. Vous aviez dit que l'année suivante, on y est, ils auraient probablement la subvention demandée. De nouveau, ils demandent 300 € et vous donnez 150 €. Je vais m'adresser à Etienne. J'ai cru comprendre en commission que le motif, pour donner seulement la moitié, était l'épargne qu'ils avaient.

Agnès NOSSENT : oui, moi je peux répondre. Il y avait effectivement un déséquilibre entre la subvention qu'ils demandaient, une subvention de fonctionnement, et leurs frais engagés sur l'année où ils ont une épargne qui peut largement couvrir le budget envisagé pour l'année 2024. Il a été dit qu'on ferait un courrier réexpliquant les conditions d'attribution des subventions, avec effectivement, de toute façon... On ne peut pas quand il y a une réserve financière qui est égale au budget de fonctionnement annuel, attribuer une subvention de fonctionnement. C'est logique et voilà... il n'y a rien d'autre à ajouter.

Jean-Marc MAZIERE : effectivement, il y avait des critères d'attribution des subventions qui avaient été actés suite aux discussions la mandature d'avant. Effectivement sur cette mandature-là, des critères ont été mis en place. Pour le Club des Iris et le don du sang, ce qui n'a rien à voir à leurs activités, il y avait des fonds suffisants pour leur permettre de tenir l'année. Donc au départ, effectivement, on avait mis 0 € chacune mais, je ne sais plus pour laquelle des deux, il y a eu une intervention pour dire « est-ce qu'on ne peut pas donner un peu quelque chose ? ». Effectivement du coup, on a donné aux deux. Mais, j'estime que 150 € c'est bien parce que normalement, ils ont le droit à 0 € !

Conseil municipal du 8 avril 2024
Annexe à la question n°25
Page 2

Jeannie CHEBROUX : ils ont le droit à 0 € ?

Jean-Marc MAZIERE : ils ont le droit à 0 € ! Puisque ce sont les critères d'attribution aux subventions. Ce n'est pas une question de sensibilité ou dire qu'on est amis ou pas... C'est une question qu'on applique ce qui est décidé, ce qui a été acté en municipalité. Moi je les aime beaucoup, le Don du sang, j'en ai besoin souvent donc j'en sais quelque chose, mais... il y a des critères. Agnès les a appliqués... Je ne vois pas pourquoi il faudrait donner plus. Parce que si on donne plus à ces deux-là, on a qu'à donner plus au foot, on a qu'à donner plus aux autres... Il n'y a plus de critères après. C'est mon point de vue !

Jeannie CHEBROUX : donc le club des Iris à 1.100 € en épargne donc c'est beaucoup quoi ? C'est ça ? ... Non ?

Florence JARDIN : en fait ce n'est pas la somme en tant que telle. C'est par rapport à leur budget. On dit traditionnellement qu'une association doit avoir 3 à 6 mois de trésorerie devant elle, selon qu'elle a des salariés ou pas. Le Club des Iris n'a pas un budget annuel énorme, n'a pas de salarié, n'a pas une activité intense. Donc avoir 10 fois le montant de la subvention sur un matelas, ce n'est pas... voilà... S'ils ont besoin on est là mais aujourd'hui, honnêtement, il n'y a pas de besoin pour l'association pour fonctionner, d'avoir 300 € de subvention.

Jeannie CHEBROUX : juste une question qui n'est pas pernicieuse du tout. Si jamais ils avaient prévu dans leur projet de faire, par exemple, deux voyages en bus sur l'Atlantique... Un bus valant entre 500 € et 1.000 €... Qu'est-ce qu'on dit dans ce cas-là, s'ils l'avaient écrit dans leur projet ?

Florence JARDIN : ils ne l'ont pas écrit donc... Non mais c'est exactement l'exemple de tout à l'heure : on a la subvention de fonctionnement comme le 40 mars, au titre de l'association de quartier, le lien etc. Là, ils ont leur subvention de fonctionnement, et encore une fois, qui est symbolique, parce que... ce ne sont pas des sommes énormes qu'ils demandent. Si demain, ils présentent un projet, et bien, on bascule sur un dossier de subvention exceptionnelle, et vous l'étudierez en commission.

Jeannie CHEBROUX : d'accord.

Conseil municipal du 8 avril 2024

Annexe à la question n°27

Page 1

Sylvie FORTAIN : je trouve que c'est un beau projet mais j'aimerais savoir comment va ça va être communiqué à la population deux fois par mois ? Je sais qu'il y a Illiwap, etc. mais ça risque d'être difficile ? !

Agnès NOSSENT : le centre socioculturel de la Blaiserie nous a fait cette proposition. Effectivement, on s'est retournés vers le CSC de la Comberie, avec lequel on travaille sur ce projet. Le but est effectivement de toucher les personnes qui vont être en nécessité, pour s'adresser à ce public-là. Donc, pour l'instant, on se rencontre la semaine prochaine ou fin de semaine avec le CSC et la Blaiserie pour effectivement déterminer les jours où ils vont être présents. On va les communiquer effectivement via illiwap, le site... mais où les gens ne sont pas forcément interpellés sur un dispositif qui est nouveau. Par contre, on compte beaucoup sur le partenariat avec la Comberie qui eux connaissent les personnes en difficulté, connaissent les besoins et qui vont faire le lien avec la population. Voilà. Après, on a une petite expérience avec Ekidom qui vient avec un bus régulièrement sur le parc... à la Comberie. Il y a toujours quelques... 5 / 6 personnes qui viennent soit soumettre des problématiques soit faire des demandes de logement. Il faut surtout cibler la population qui a des besoins. C'est pour ça qu'on travaille en étroite collaboration avec la Comberie et l'assistante sociale qui vient d'arriver.

Éric MOINE : ça ne concerne pas forcément que la population en difficulté. Il faudrait savoir précisément tous les services qu'ils peuvent nous apporter. Je pense qu'il y a plusieurs choses dans ce qu'ils apportent. Ça peut être France Service, la CAF, la CARSAT, ça pourrait concerner beaucoup de personnes en fait.

Agnès NOSSENT : c'est tout à fait ça. C'est un service France Services. Ils sont habilités, labellisés France Services et ils font... ça peut être oui, de l'accompagnement pour la CARSAT, de la retraite, ça peut être des demandes de papiers... La CAF, les démarches administratives... faire une feuille d'impôt... des demandes à la CAF, des déclarations... Ils sont habilités effectivement pour avoir accès aux données sensibles des personnes.

Éric MOINE : c'est pour ça qu'il ne faut pas se loupier dans la communication. Ça touche beaucoup de public

Florence JARDIN : quand on dit personnes en difficulté c'est face à la difficulté du numérique. Ça peut être des personnes de toute tranche d'âge, toute catégorie socioprofessionnelle, qui n'ont pas accès à ces services-là. Bien sûr qu'il faut utiliser tous les canaux, et y compris toutes nos associations qui rencontrent les publics dans toutes les situations. C'est aussi l'épicerie solidaire, la Comberie, l'ADMR. On pense aux personnes avec en plus des difficultés sociales donc des démarches administratives à faire en plus du reste mais c'est effectivement tout public. Tout le monde sera amené à communiquer sur ce dispositif. Contrairement à Ekidom, Ekidom revient à la Comberie, c'est un camping-car un peu imposant, on n'a pas pu lui trouver un site partout. Là, l'idée, c'est d'aller dans différents quartiers. Il y aura donc peut-être une communication spécifique.

Éric MOINE : quand est-ce que vous comptez démarrer l'accueil ?

Cédric HAMELIN : on a pris contact avec la Comberie et la Blaiserie. Comme l'a dit Madame NOSSENT, on se voit pour calibrer les jours et les lieux sur lesquels on positionnera le bus. L'idée c'est de commencer la campagne après une campagne de communication très forte. On s'était dit mi-mai pour être dans la période des déclarations fiscales. Pour répondre à un besoin de toute la population. Après, les débats avec les CSC ont porté sur la pertinence de prévoir ou non cette présence sur la période estivale. Si on parle des personnes en difficulté, ils ne vont pas tous partir mais ce sont les professionnels qui vont nous dire à l'aune de leurs expériences, si c'est pertinent. On a dit qu'on ne démarrerait pas avant la mi-mai pour se laisser le temps de bien informer la population de la présence du véhicule.

Conseil municipal du 8 avril 2024

Annexe à la question n°28

Page 1

Jean-Marc MAZIERE : oui Etienne, comme je l'avais signalé lors du DOB, la ligne recette des impôts augmentait de 236 000 et la masse salariale de 256 000 €... peu importe à quelques euros près... Je pense qu'il vaudrait mieux maîtriser la masse salariale. Je ne dis pas, je ne connais pas la situation exacte des services techniques, peut-être qu'il fallait en créer un ici, mais peut-être qu'il fallait envisager un non remplacement de départ en retraite ailleurs ! Je trouve qu'aggraver la situation de la masse salariale de la commune alors qu'on a déjà du mal à équilibrer le budget sans impôt, ce n'est pas tout à fait correct, même si je ne parle pas du travail qui peut exister. Moi je ne nie pas. Moi je n'aurais pas aggravé la situation de ce côté-là.

Etienne FRAPPIER : juste pour resituer la situation... ça fait un certain temps qu'on étudie l'organisation des services au sein de la mairie et ça fait depuis le début du mandat quasiment qu'on a engagé des audits et là, on s'est intéressé plus particulièrement aux services techniques et finalement, il s'est avéré qu'il y a vraiment un manque au niveau des services techniques pour assurer l'entretien de tous les espaces publics. Donc, là, on est quasiment dans l'obligation d'avoir une personne supplémentaire en fait. Je précise que cet apport supplémentaire d'un agent, c'est environ 30.000 € sur la masse salariale qui est à plus de 3 millions €, donc, effectivement, c'est un surcoût mais c'est un surcoût qui arrive avec toute l'étude qu'on a fait sur les services techniques. Ce n'est pas par hasard qu'on fait ça, c'est vraiment quelque chose de précis qui correspond à ce qu'on... aux conclusions auxquelles on devait arriver, et à un besoin pour la commune et pour l'entretien des espaces publics.

Florence JARDIN : pour compléter un peu ce que tu dis. En fait sur ces 252.000 €, je n'ai pas été vérifié mais je repars de votre chiffre. Il y a 30.000 € qui correspondent à la création d'un poste. Tout le reste, ce n'est pas notre non maîtrise, c'est l'augmentation de l'indice, c'est l'augmentation du SMIC, c'est le glissement de vieillesse technicité qui arrivent dans toutes les collectivités. Et en termes d'économies de gestion sur la masse salariale, on a quand même des agents malades qui ne sont pas remplacés ; à l'heure actuelle, le responsable des services techniques est en congés longue maladie et il n'est pas remplacé... Donc c'est un des agents qui fait le remplacement. Donc il y a quand même beaucoup de mesures qui sont prises mais à un moment donné, c'est une surcharge de travail pour les autres. C'est aussi forcément des missions que l'on laisse de côté parce qu'on ne peut pas être partout. Je ne connais pas un agent de cette collectivité qui n'a pas un temps plein archi plein ! Aujourd'hui, je sais que vous êtes peut-être dans cette proposition-là, de dire supprimons des services... non ?... Ah, j'avais cru lire quelque part... Nous ce n'est pas du tout notre objet. Nous on veut du service public de qualité. A un moment donné quand on crée un lotissement dans une commune, quand on change une pratique d'entretien des espaces publics, ça crée du travail complémentaire et depuis des années, on est à équipe constante. Vous savez aussi que sur le plan administratif, il y a énormément de missions desquelles l'Etat se désengage, qui incombent désormais aux collectivités, et pour autant on n'a pas non plus augmenté le nombre d'agents. A un moment donné, on ne peut pas jouer au-delà du raisonnable. Je pense qu'on n'a pas créé beaucoup de postes ces dernières années mais si on veut une commune qui a les services qu'elle mérite, il faut savoir mixer un petit peu à la fois les économies sur certains sujets et à la fois les dépenses complémentaires quand c'est nécessaire.

Éric MOINE : une précision s'il te plaît Etienne. Sauf, si je n'ai pas vu... Mais sur la délibération il est dit qu'on a un document annexé à la présente délibération, le tableau des emplois mais je n'ai pas vu ?

Etienne FRAPPIER : c'est dans les annexes ? Il y a un certain nombre d'annexes... Il n'est pas dedans ?

Conseil municipal du 8 avril 2024

Annexe à la question n°28

Page 2

Éric MOINE : merci de le préciser mais... C'est la délibération... 28... il devrait être... ou je n'ai pas vu ?

Etienne FRAPPIER : il devrait y être... ou c'est un petit oubli...

Florence JARDIN : ah, c'est peut-être un petit oubli...

Éric MOINE : c'est qu'un détail... Mais le cœur de la question c'est : comment vous recrutez ? Vous faites un appel à candidature pour combler les postes ? C'est de l'externe ?

Etienne FRAPPIER : je vais laisser répondre le technicien.

Cédric HAMELIN : s'agissant de l'annexe, elle figurait dans le dossier du Conseil municipal précédent... Par contre, excusez-moi, je n'ai pas entendu votre question Monsieur MOINE...

Éric MOINE : ma question, elle est toute simple. Vous avez deux postes à combler, c'est par appel à candidatures ? C'est en externe ? C'est des promotions internes ?

Cédric HAMELIN : quand on recrute dans une collectivité locale, on est obligé de faire ce qu'on appelle une annonce de poste, une publication. On annonce au monde entier que la mairie de Migné-Auxances va recruter un personnel de catégorie C pour être un agent opérationnel et recrute un suppléant responsable du CTM appelé à devenir le prochain responsable du CTM. On a l'obligation de publicité au moins sur un site internet. Je suis moi-même allé au CTM pour présenter l'organisation. J'ai indiqué aux agents que s'ils le souhaitaient, ils pouvaient se positionner sur le poste de suppléant responsable au CTM. Nous avons reçu des candidatures internes, nous avons reçu des candidatures externes. Il y a un jury qui s'est réuni, qui a retenu un candidat qui devrait arriver, nous l'espérons, au plus tard le 22 juin c'est sûr mais on espère un peu avant, mais on est en train de négocier avec mon homologue DGS, et pour le deuxième recrutement, là, ça sera un recrutement externe puisqu'on vient renforcer les équipes. Vous allez peut-être décider de créer le poste ce soir, donc après, on pourra lancer une publicité.

Jean-Marc MAZIERE : oui, je reprends la remarque de tout à l'heure. Il ne faut pas caricaturer les propos des gens. Je n'ai jamais dit à ce qu'on demanderait à ce qu'on baisse les services offerts par la municipalité ! Mais j'en avais déjà parlé, il y a de nombreuses années, ça doit passer par la rationalisation et la mutualisation à un moment donné des emplois, des services municipaux, sur une plus grande entité. De toute façon je veux dire, on voit bien au niveau de la France ce qui se passe aujourd'hui, je pense que la dette a fait suffisamment l'actualité. Ça concerne aussi les communes, la preuve, comme nous, donc à un moment donné, il faut envisager d'autres types de solutions ! Ne caricaturez pas mes propos en disant que je voulais baisser les services !! J'ai demandé d'ailleurs à ce sujet s'il y avait des réflexions dans ce sens-là, par rapport à la mutualisation du personnel, un rattachement à Grand Poitiers par exemple ?

Florence JARDIN : alors je n'avais pas de malice dans mes propos. Il n'y a pas du tout d'intention de caricaturer... je lis ce que je lis, je comprends peut-être de travers... Ce n'est pas grave ! En tous les cas, sur les questions de mutualisation, ce n'est pas si simple que ça. Il y a une question de compétences. Chaque collectivité a des compétences bien arrêtées. Vous le savez, quand on a transmis la compétence voirie du fait qu'on devenait communauté urbaine, à Grand Poitiers, la commune de Migné-Auxances a transmis un agent et demi, à Grand Poitiers. Aujourd'hui, il y a les compétences communautaires et les compétences communales.

On est sur une taille de commune où les agents sont employés à 100 % sur les missions communales. On n'est pas en capacité de les partager avec une autre collectivité. C'est vrai sur des communes de plus petite taille... Et méfions-nous sur ces idées de regrouper, de rassembler soi-disant pour faire des économies d'échelles. Ça ne marche pas à tous les coups et ça éloigne de plus en plus l'habitant du décideur et des gens qui passent à l'action. Ça alourdit beaucoup les machines. On a déjà une communauté urbaine très intégrée, qui a beaucoup de compétences... Voilà... Aujourd'hui, dans ce qu'on peut partager, il y a des services communs, qui existent déjà, qui font de l'accompagnement juridique, financier... des collectivités mais, encore une fois, des plus petites communes. Mais, encore une fois, nous on est staffés pour avoir les personnes en face de presque tous les sujets. Et encore, quelques fois on fait appel aux services compétents et communs.

Éric MOINE : ... je vais marcher demain matin, je vais me détendre... Sérieusement, vous avez un support qui vous permet d'avoir l'ensemble des positions de travail avec les activités qui sont à l'intérieur ? Est-ce que vous avez ce type de document ? Un genre de référence budgétaire ? Je ne sais pas...

Florence JARDIN : on a un projet d'administration mais je ne sais pas quel est le sens précis de votre...

Éric MOINE : je vais reformuler. Ma question est toute simple. Vous avez certainement un outil, un support, quelque chose qui vous permet d'avoir l'ensemble de vos positions de travail, aussi bien des services techniques que des services administratifs ?

Florence JARDIN : on un organigramme, des fiches de poste...

Éric MOINE : oui mais un organigramme... Pas un organigramme des gens, un organigramme des fonctions, des positions de travail ? ça vous parle ?

Cédric HAMELIN : on a un organigramme fonctionnel qui a été présenté, pour ce qui concerne les services administratifs, lors du dernier comité social territorial. L'organigramme des services techniques, il a été validé par la municipalité, je l'ai présenté aux services techniques pour qu'il y ait un peu d'enrichissement. Ils ont fait des observations, notamment sur le recrutement du renfort aux services techniques, le poste que l'on crée, en discutant avec les services techniques, ils ont dit qu'il leur faut un profil deux bras, deux jambes, de la bonne volonté, l'envie de travailler mais avec une compétence maçonnerie car dans nos effectifs, on manque un peu de compétence maçonnerie en interne. Donc on crée un profil de poste de cette nature. On a un organigramme fonctionnel, il n'y a pas... Ce n'est pas machin ou bidule, c'est quel métier, quelle fonction, quel besoin... Cet organigramme fonctionnel, qui va être présenté en comité social territorial prochainement, d'ici la fin du premier semestre, pour la partie des services techniques, c'est la déclinaison, comme pour la partie administrative, du programme de mandat et qui se traduit par le projet d'administration.

Éric MOINE : avec les activités qui sont... qu'on pose pour ces positions de travail ?

Cédric HAMELIN : non, après, c'est au niveau des fiches de poste

Éric MOINE : vous n'avez pas le détail ? C'est autre chose ? Parce que nous demander de prendre une décision, mais à un moment donné, est-ce qu'on pourrait consulter ce genre de document ?

Conseil municipal du 8 avril 2024

Annexe à la question n°28

Page 4

Cédric HAMELIN : l'organigramme ? Bien sûr, il est disponible... pour la partie service administratif, il est tout à fait accessible. Pour la partie des services techniques, il faut d'abord qu'il soit présenté au comité social territorial et puis après, il pourra être diffusé à l'ensemble du Conseil municipal, oui, pour information...

Éric MOINE : d'accord, merci.

Jean-Marc MAZIERE : oui, excusez notre déviation professionnelle avec Éric, parce que dans la grande entreprise publique où nous étions, nous avons ce que nous appelions un cadre réglementaire entité par entité, qui fixait le cadre emploi et les activités. Je me rappelle que la première fois que j'avais siégé au conseil de majorité, au Conseil Départemental, par rapport à l'emploi, j'avais posé la question mais qu'en est-il de l'emploi dans le département par rapport au cadre réglementaire ? Et là, tout le monde m'a regardé et dit « mais, il sort d'où celui-là ? » J'avais posé la question à Alain JULAN... Tu dis souvent Florence que la municipalité... la commune, pardon... a moins d'emploi que ce qu'elle pourrait avoir ; donc j'en avais déduit qu'il y avait un cadre réglementaire qui fixait un nombre. J'avais demandé à Alain JULAN qui m'a dit que non, il n'y a pas de cadre réglementaire dans les collectivités. Donc c'est pour ça... Je rejoins un petit peu la remarque d'Éric. Effectivement, on nous demande de prendre une décision mais par rapport à un cadre réglementaire qu'on n'a pas. Je vais prendre un exemple totalement théorique. On pourrait prendre une commune de... 6.000 habitants, c'est 80 positions de travail par exemple... je ne sais pas... ou de 80 à 90...

Florence JARDIN : oui, oui, mais....

Jean-Marc MAZIERE : moi, ça m'étonne ! Vu la situation de la France aujourd'hui, je suis quand même surpris que dans les entités publiques il n'y ait pas ce genre de...précision.

Florence JARDIN : il peut y avoir des ratios....

Jean-Marc MAZIERE : ben je ne sais pas, je ne les connais pas !

Florence JARDIN : mais qu'est-ce qu'on compare ? pour quel service ? Par exemple si une commune a une crèche municipale ou pas ? Quels services elle a ? En fait, on peut faire tous les ratios qu'on veut ! Effectivement à Migné, on a 5 écoles. Jusqu'à maintenant, ça a été le choix de dire qu'on essaie de maintenir une école par quartier. Mais forcément, ça multiplie le nombre d'agents par rapport à une commune de 6.000 habitants où il n'y aurait qu'un seul groupe scolaire. C'est toutes ces questions-là... Avant, on avait une école de musique municipale. On avait 15/20 agents de plus par rapport à un service. Donc c'est extrêmement difficile à comparer. Extrêmement difficile. Après, on peut avoir des ratios sur combien d'agents il faut pour entretenir un espace public de... 30 km²... comme Migné. Sauf que 30 km² comme Migné, la compétence voirie, elle est communauté urbaine. Les espaces verts sont commune de Migné-Auxances. C'est... et quel niveau de services ? On va avoir une commune où il y a 70 km de trottoirs, il va falloir beaucoup plus de gens pour entretenir que dans une commune où il n'y a que des accotements. C'est extrêmement difficile à comparer. Et après, les élus font des choix aussi...

Cédric HAMELIN : si je peux me permettre de donner une illustration de mon expérience personnelle. Je travaillais pendant 10 ans à St Maixent l'École, commune des Deux-Sèvres, de 6.300 / 6.400 habitants. Strictement comparable à Migné-Auxances. Seulement on était dans une communauté

Conseil municipal du 8 avril 2024
Annexe à la question n°28
Page 5

de communes. J'avais 45 agents dans les services techniques. Là, on a 17... une grosse quinzaine de personnel, parce que beaucoup des compétences sont maintenant exercées par Grand Poitiers Communauté Urbaine. On ne peut donc pas comparer, même sur des strates, en fonction du niveau d'intégration communautaire... même entre deux communautés de communes. Les communes transfèrent plus ou moins de compétences à la communauté. Donc forcément, les services fluctuent, les volumes de service fluctuent entre les services municipaux et les services communautaires. Et puis, il y a le principe de libre administration des collectivités locales aussi. Les conseils municipaux choisissent de doter la commune, ou non, de services facultatifs : la crèche, la cantine... Ce n'est pas un service public obligatoire la restauration scolaire ! Les accueils périscolaires non plus. Les choix qui sont faits par les élus ici, induisent la nécessité d'avoir des agents... On ne peut pas comparer donc on n'a pas de cadre réglementaire comme vous le disiez messieurs. Ça n'existe pas dans le monde territorial.

Conseil municipal du 8 avril 2024

Annexe à la question n°30

Page 1

Jean-Marc MAZIERE : ce n'est pas sur le fond de la délibération mais c'est plutôt sur la forme. Je t'avais écrit Florence, parce que nous avons une première réunion de commission de 18h à 20h et une deuxième avec celle de M LEONARD, de 20h à plus. Jeannie et moi, on devait participer aux deux. Effectivement, pour cette délibération, déjà, elle a été examinée entre 20h05 et 20h10, alors même que l'autre commission devait se tenir. Les gens n'étaient plus très concentrés là-dessus. Et puis, effectivement, on a posé des questions avec Jeannie et on n'a pas eu de réponse. C'est pour ça que j'avais demandé à ce qu'elle soit redécalée, sachant quand même que nous étions 6 élus et que sur les 6 élus... il y a eu... on a fini par demander de voter donc chaque élu était... on a proposé à chaque élu de proposer une somme et sur les 6 élus, il y a eu 5 sommes différentes. Evidemment, après, c'est Agnès... oui... Agnès est passée à un vote qui a été acté sur 6.000 €. Moi, je ne voulais pas débattre ici sur la somme en elle-même mais je voulais, j'avais demandé que cette délibération soit présentée dans un élément, on va dire plus au calme, et plus serein. Au moins que les questions que nous posions puissent avoir des réponses. Par exemple, on nous indiquait un budget prévisionnel... je crois qu'il y avait un budget com à 9.000 €, avec un chargé de communication... Je ne sais plus très bien... un budget artiste de 50.000 €. Tout ça, on aurait quand même voulu en savoir un petit peu plus. On était contraints par le temps et qu'en plus, il y a eu une intervention un petit peu musclée... d'une personne d'ici... Donc on n'en dira pas plus... je trouve ça un petit peu dommageable... je ne parle pas du fond. Dans le fond, on peut soutenir ce genre d'actions... Bon, je reconnais, la délibération a été modifiée, on parle d'un pourcentage de l'activité, de l'action mais... Je trouve que ça aurait quand même mérité d'être redébatu de manière plus sereine et plus calme. Je vais voter contre, non pas contre l'opération mais contre le principe... Je trouve que ce soir-là, la démocratie n'a pas été respectée.

Florence JARDIN : je vous remercie... Moi je vous avais répondu à ce mail en expliquant que, quelque fois, le calendrier des commissions avec le retroplanning des conseils, etc. C'est un peu compliqué. On essaie d'être vigilant mais, effectivement, quelque fois, il y a deux commissions qui se succèdent avec des personnes qui participent aux deux. Malheureusement, ça, on n'a pas toujours la capacité de faire autrement. On y est vigilant et on y sera particulièrement lors des prochaines sessions mais les élus ont aussi une activité professionnelle pour beaucoup d'entre eux par ailleurs, donc ça devient extrêmement compliqué, voire ont d'autres engagements... etc. Sur le fond, et bien, on a bien senti qu'il y avait débat. Qu'il y avait besoin d'avoir plus de réponses, que, pour le moment, nous n'avons pas forcément. Sur l'organisation au final de cette manifestation, ils sont en train d'y travailler, de se préparer. C'est pour ça que sur la base de toutes les remarques qui ont été faites à la commission, la municipalité s'est ressaisie de ce dossier et vous fait cette proposition-là, qui permet d'avoir de toute façon ce maximum à 8.000 €, et en fonction de la réalité de la dépense...voilà. Sachant que quand on parle de vote en commission, il est bien clair que les commissions ne sont pas délibératives. C'est bien qu'à un moment donné, il faut trancher sur une proposition, ce sont des avis qui sont donnés... Voilà... Ce n'est pas délibératif en commission.

Éric MOINE : j'étais très surpris à la lecture de la délibération, quand nous l'avons reçu la semaine dernière... J'ai lu ça très simplement « célébration de ses 10 ans ». Je me suis dit qu'une subvention exceptionnelle pour fêter un anniversaire... Je me suis dit que ça me donnait une idée : je vais avoir ma mère et ma belle-mère qui vont avoir 90 ans le mois prochain, je vais faire une demande de subvention exceptionnelle dans leur commune de résidence... Non, mais, il faut être sérieux quoi !

Conseil municipal du 8 avril 2024

Annexe à la question n°30

Page 1

Jean-Marc MAZIERE : ce n'est pas sur le fond de la délibération mais c'est plutôt sur la forme. Je t'avais écrit Florence, parce que nous avons une première réunion de commission de 18h à 20h et une deuxième avec celle de M LEONARD, de 20h à plus. Jeannie et moi, on devait participer aux deux. Effectivement, pour cette délibération, déjà, elle a été examinée entre 20h05 et 20h10, alors même que l'autre commission devait se tenir. Les gens n'étaient plus très concentrés là-dessus. Et puis, effectivement, on a posé des questions avec Jeannie et on n'a pas eu de réponse. C'est pour ça que j'avais demandé à ce qu'elle soit redécalée, sachant quand même que nous étions 6 élus et que sur les 6 élus... il y a eu... on a fini par demander de voter donc chaque élu était... on a proposé à chaque élu de proposer une somme et sur les 6 élus, il y a eu 5 sommes différentes. Evidemment, après, c'est Agnès... oui... Agnès est passée à un vote qui a été acté sur 6.000 €. Moi, je ne voulais pas débattre ici sur la somme en elle-même mais je voulais, j'avais demandé que cette délibération soit présentée dans un élément, on va dire plus au calme, et plus serein. Au moins que les questions que nous posions puissent avoir des réponses. Par exemple, on nous indiquait un budget prévisionnel... je crois qu'il y avait un budget com à 9.000 €, avec un chargé de communication... Je ne sais plus très bien... un budget artiste de 50.000 €... Tout ça, on aurait quand même voulu en savoir un petit peu plus. On était contraints par le temps et qu'en plus, il y a eu une intervention un petit peu musclée... d'une personne d'ici... Donc on n'en dira pas plus... je trouve ça un petit peu dommageable... je ne parle pas du fond. Dans le fond, on peut soutenir ce genre d'actions... Bon, je reconnais, la délibération a été modifiée, on parle d'un pourcentage de l'activité, de l'action mais... Je trouve que ça aurait quand même mérité d'être redébatu de manière plus sereine et plus calme. Je vais voter contre, non pas contre l'opération mais contre le principe... Je trouve que ce soir-là, la démocratie n'a pas été respectée.

Florence JARDIN : je vous remercie... Moi je vous avais répondu à ce mail en expliquant que, quelque fois, le calendrier des commissions avec le retroplanning des conseils, etc. C'est un peu compliqué. On essaie d'être vigilant mais, effectivement, quelque fois, il y a deux commissions qui se succèdent avec des personnes qui participent aux deux. Malheureusement, ça, on n'a pas toujours la capacité de faire autrement. On y est vigilant et on y sera particulièrement lors des prochaines sessions mais les élus ont aussi une activité professionnelle pour beaucoup d'entre eux par ailleurs, donc ça devient extrêmement compliqué, voire ont d'autres engagements... etc. Sur le fond, et bien, on a bien senti qu'il y avait débat. Qu'il y avait besoin d'avoir plus de réponses, que, pour le moment, nous n'avons pas forcément. Sur l'organisation au final de cette manifestation, ils sont en train d'y travailler, de se préparer. C'est pour ça que sur la base de toutes les remarques qui ont été faites à la commission, la municipalité s'est ressaisie de ce dossier et vous fait cette proposition-là, qui permet d'avoir de toute façon ce maximum à 8.000 €, et en fonction de la réalité de la dépense...voilà. Sachant que quand on parle de vote en commission, il est bien clair que les commissions ne sont pas délibératives. C'est bien qu'à un moment donné, il faut trancher sur une proposition, ce sont des avis qui sont donnés... Voilà... Ce n'est pas délibératif en commission.

Éric MOINE : j'étais très surpris à la lecture de la délibération, quand nous l'avons reçu la semaine dernière... J'ai lu ça très simplement « célébration de ses 10 ans ». Je me suis dit qu'une subvention exceptionnelle pour fêter un anniversaire... Je me suis dit que ça me donnait une idée : je vais avoir ma mère et ma belle-mère qui vont avoir 90 ans le mois prochain, je vais faire une demande de subvention exceptionnelle dans leur commune de résidence... Non, mais, il faut être sérieux quoi !

Conseil municipal du 8 avril 2024
Annexe à la question n°30
Page 2

Florence JARDIN : alors, après, il va falloir faire une manifestation ouverte à tous, qui lutte contre le changement climatique, la réduction des déchets, la sensibilisation, le changement des comportements et qui provoque des créations, etc. Donc... et on peut réétudier la question pour votre maman, mais à un moment donné, soyons un petit peu sérieux !

Éric MOINE : faut être sérieux oui !

Florence JARDIN : ... je pense qu'il s'agit d'une structure importante du territoire, qui a un projet qui englobe un certain nombre de valeurs que moi je partage, après, chacun est libre de les partager ou pas... Moi j'entends, c'est tout à fait votre position. Je crois que c'est à l'occasion des 10 ans qu'ils souhaitent faire une grosse manifestation mais qui parle d'économie circulaire, de lien social et de solidarité... le prétexte étant l'anniversaire. Mais on ne donne pas 10.000 € par anniversaire, ça c'est clair.

Éric MOINE : je voterai contre

Florence JARDIN : effectivement Michel précise que cette manifestation pourrait s'inscrire dans le temps... tous les deux ans.

Michel CHOUMIL : pourquoi ne pas attendre d'avoir plus d'éléments pour voter ? Pourquoi le voter maintenant ?

Florence JARDIN : eh bien parce que si on ne vote pas de subvention, l'association ne peut pas s'engager.

Michel CHOUMIL : d'accord.

Jeannie CHEBROUX : moi je suis déjà choquée qu'on passe des 6.000 € votés à 8.000 €...

Florence JARDIN : maximum

Jeannie CHEBROUX : maximum... mais vous auriez pu mettre 6.000 € maximum ? !

Florence JARDIN : oui, mais ce n'est pas le choix qu'on vous propose. Mais vous pouvez tout à fait voter contre !

Jeannie CHEBROUX : ... je vous remercie de me laisser le choix ! [rires] c'est sympa [rires].... Vous nous avez parlé de règles d'attribution par rapport à l'épargne, donc cette association, il y a certainement une explication, a 30.000 € d'épargne et 11.000 € en banque...alors ?

Florence JARDIN : on est sur une subvention exceptionnelle, pas sur une subvention de fonctionnement

Conseil municipal du 8 avril 2024
Annexe à la question n°30
Page 3

Jeannie CHEBROUX : ah oui, j'avais oublié, d'accord ! Exceptionnelle... ok ! Moi, je pense Florence, que la démocratie participative c'est aussi d'écouter l'opposition, de temps en temps... on était 4 + 2 à voter, non pas pour 6.000 € mais, nous, les deux de l'opposition, on s'aligne mais, là, vous passez carrément dessus ! Donc la démocratie participative, ce n'est pas seulement de faire des instances comme la Fabrique, qui sont très sympathiques et qui proposent des activités... Je ne suis pas contre, c'est très bien, mais c'est très consensuel ! D'accord ? Là, c'est un peu moins consensuel et là, il y a moins de démocratie participative, je trouve ça vraiment dommage !

Florence JARDIN : alors...

Jeannie CHEBROUX : A ce moment-là, dites-nous quand vous passez des choses en commission...qu'on ne perde pas notre temps si c'est ensuite pour rattraper le dossier et faire ce que vous voulez !

Florence JARDIN : alors, c'est... je suis désolée mais on est dans une démocratie ! Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure : la commission n'est pas délibérative, elle n'est pas décisionnaire. Vous êtes dans l'opposition, je suis désolée... A un moment donné, la majorité vous propose quelque chose...

Jeannie CHEBROUX : [intervention inintelligible]

Florence JARDIN : non, la majorité n'avait pas voté 6.000 €... Des élus ont estimé que 8.000 € c'était beaucoup. La proposition qui est faite c'est que 8.000 € soit le maximum. Peut-être qu'au regard de la dépense réelle, ça sera 6.000 €... Voilà la proposition intermédiaire qui émane d'un débat de la majorité. La démocratie, c'est quand vous allez passer au vote et que vous allez dire si vous êtes d'accord ou pas d'accord... Mais je suis désolée, à un moment donné, il y a une majorité !

Jean-Marc MAZIERE : excuse-moi Florence mais...

Florence JARDIN : est-ce que... vous... Je ne vous tutoie pas... Je suis désolée mais moi, ça me choque de me faire tutoyer par des gens... que je ... on ne se connaît pas !

Jean-Marc MAZIERE : il me semble qu'il y a des profs de maths ici ce soir... Monsieur GAUD n'est pas là, c'est dommage, ça aurait fait 3... On sait compter ! Si on additionne les voix des gens qui ont voté pour nous, les deux groupes d'opposition, c'est nous qui sommes majoritaires et vous, vous êtes minoritaires ! Albert CAMUS disait que la démocratie, le premier principe de démocratie, c'est de respecter son opposition... je suis désolé... donc... voilà... il y a eu... A ce moment-là, c'est très simple, on va gagner du temps... Puisqu'Éric veut gagner du temps... Eh bien, on n'ira plus en commission, ce n'est pas la peine ! Si on nous présente des projets et que de toute façon on n'en tient pas compte... Je ne sais pas à quoi ça sert à ce moment-là... ça ne sert plus à rien !

Florence JARDIN : ... manifestation, vu toutes les questions qui sont posées sur des sujets qui ont déjà été présentés comme des chiffres, etc. Je veux bien jouer le jeu... Si on ne fait pas de commission, vous allez dire que ce n'est pas normal de ne pas faire de commissions... On fait des commissions... on propose des délibérations, elles sont soumises au vote. Donc, je vous propose de passer au vote !

Jeannie CHEBROUX : est-ce que je peux poser une dernière question ? Qu'est-ce qui vous a fait changer d'avis ? Entre la commission affaires sociales où ça a été présenté et cette délibération...

Conseil municipal du 8 avril 2024
Annexe à la question n°30
Page 4

Florence JARDIN : le débat ! oui, vas-y Etienne...

Etienne FRAPPIER : ...

Jeannie CHEBROUX : le débat ? Mais qui ? Avec qui le débat ?

Etienne FRAPPIER : si je peux...

Jeannie CHEBROUX : avec qui le débat ? Dites-le-nous !

Etienne FRAPPIER : si je peux me permettre de répondre un petit peu, puisque j'étais présent à la commission. Effectivement, on a commencé à débattre en commission. On avait des éléments qui n'étaient pas à notre disposition, on ne savait pas forcément tout sur cet évènement. On a fait une estimation de ce qu'on pouvait ou ce qu'on voulait donner, on a débattu en commission mais on s'est rendu compte après coup, qu'effectivement, il nous manquait quelque chose au débat... il manquait des éléments. On a repris en fait tout ce dossier en municipalité, qui est une instance faite pour ça aussi. On a repris ces éléments en municipalité, on a redébatu, on a rediscuté, et on est arrivé, effectivement, à ce projet de délibération, avec cet élément cadré de maximum 8.000 €, avec une dépense maximum de 8% du budget qui est, pour moi, tout à fait convenable, en termes de subvention. Donc, on est arrivé à ce consensus-là. On ne va pas refaire une commission derrière, avec le Conseil municipal approchant, c'était effectivement un petit peu, sur le court terme, ce qui nous empêchait de faire ça. On n'est pas revenu en commission là-dessus.

Jeannie CHEBROUX : non, mais vous auriez pu nous inviter ! ça, ça s'appelle la démocratie participative !

Etienne FRAPPIER : mais pas en municipalité !

Florence JARDIN : vous nous invitez aux réunions d'opposition vous ? Est-ce que vous nous invitez ?

Jean-Marc MAZIERE : moi non !

Florence JARDIN : vous travaillez de votre côté, on travaille du notre ! C'est dans cette instance qu'ont eu lieu les échanges... Chacun sa place !

Michel LHERAHOUX : pour vous rassurer, il est fort probable que le montant de cette subvention soit inférieur à ce que vous aviez souhaité.

Jeannie CHEBROUX : [intervention inaudible sans micro]

Michel LHERAHOUX : faut pas m'engueuler... Je précise juste ça... que le fait du pourcentage... augure une subvention qui sera moindre au bout du compte.

Florence JARDIN : on n'aurait pas écouté les remarques de la commission, on vous aurait présenté une délibération avec 8.000 € point barre ! Il y a eu débat dans la commission, on fait une proposition intermédiaire, elle vous convient, elle ne vous convient pas... je propose d'en arrêter là et de soumettre cette délibération au vote.

Conseil municipal du 8 avril 2024
Annexe à la question n°37
(Page 1)

Michel CHOUMIL : excusez-moi, je ne suis pas habitué. J'ai dû louper quelque chose... ?

Florence JARDIN : et bien je vous écoute, pas de soucis

Michel CHOUMIL : dans ce qu'a présenté le jeune homme...

Florence JARDIN : Etienne FRAPPIER, notre adjoint aux finances !

Michel CHOUMIL : Etienne, on n'était que sur le budget 2023, le budget pour 2024, il faut le voter après ?

Florence JARDIN : oui là, d'abord on détermine les taux, qui vont constituer un élément pour le budget 2024.

Michel CHOUMIL : d'accord.

Florence JARDIN : donc on a approuvé les comptes 2023, on vous propose les taux 2024 et sur cette base-là, on vous propose le budget.

Michel CHOUMIL : merci

Florence JARDIN : je vous en prie.

Michel CHOUMIL : au niveau des augmentations des impôts, j'ai regardé un petit peu ce que je payais ici, depuis que je suis arrivé. Impôts fonciers, la taxe.... J'ai augmenté de 64 %. J'ai regardé sur 10 ans, on m'a augmenté de presque 50 %. La part communale a plus que doublée ! en 10 ans !

Florence JARDIN : oui, on a fait les calculs aussi effectivement. C'est, vous allez le voir, un des principaux leviers sur lequel la commune a encore la main pour arriver à équilibrer ses budgets. Donc, de toutes façons, on vote toujours l'impôt en fonction de la nécessité. Etienne en parlera peut-être un peu plus au moment de la présentation du prévisionnel... pourquoi 2,5 % ? On a fait face à une inflation assez galopante sur les derniers mois, dernières années. Aujourd'hui, on s'inscrit sur une trajectoire qui n'est pas très éloignée de ce qu'on avait prévu en début de mandat puisqu'on savait qu'avec les charges qui vont en augmentant, avec tout ce qu'on a à mettre en œuvre au niveau de la commune, sans pour autant faire de nouveaux projets, ne serait-ce que l'entretien de notre patrimoine, il faut qu'on arrive à dégager une certaine part d'autofinancement, etc. Aujourd'hui, on a bien vu que cette capacité d'autofinancement était très faible, donc il faut se redonner des marges de manœuvre et pouvoir face à toutes les augmentations que nous avons.

Michel CHOUMIL : ma question, c'est peut-être trop tôt... Mais au niveau de la taxe d'habitation qui a été supprimée l'année dernière... Cette année est-ce qu'elle vous est compensée par l'Etat ?

Florence JARDIN : depuis le début, elle est compensée par la part de ce que touchait le Département. Pour autant, tout ce qui a été figé par le passé ne subit pas l'inflation. C'est un petit peu délicat comme mode de calcul. On sait d'entrée de jeu que quand l'Etat supprime quelque chose et nous dit que c'est compensé... le mode de calcul fait que forcément on est perdant ! Par rapport au fait que si on avait pu garder et la taxe d'habitation et la taxe foncière. On avait de la marge de manœuvre sur les

Conseil municipal du 8 avril 2024
Annexe à la question n°37
(Page 1)

Michel CHOUMIL : excusez-moi, je ne suis pas habitué. J'ai dû louper quelque chose... ?

Florence JARDIN : et bien je vous écoute, pas de soucis

Michel CHOUMIL : dans ce qu'a présenté le jeune homme...

Florence JARDIN : Etienne FRAPPIER, notre adjoint aux finances !

Michel CHOUMIL : Etienne, on n'était que sur le budget 2023, le budget pour 2024, il faut le voter après ?

Florence JARDIN : oui là, d'abord on détermine les taux, qui vont constituer un élément pour le budget 2024.

Michel CHOUMIL : d'accord.

Florence JARDIN : donc on a approuvé les comptes 2023, on vous propose les taux 2024 et sur cette base-là, on vous propose le budget.

Michel CHOUMIL : merci

Florence JARDIN : je vous en prie.

Michel CHOUMIL : au niveau des augmentations des impôts, j'ai regardé un petit peu ce que je payais ici, depuis que je suis arrivé. Impôts fonciers, la taxe... J'ai augmenté de 64 %. J'ai regardé sur 10 ans, on m'a augmenté de presque 50 %. La part communale a plus que doublée ! en 10 ans !

Florence JARDIN : oui, on a fait les calculs aussi effectivement. C'est, vous allez le voir, un des principaux leviers sur lequel la commune a encore la main pour arriver à équilibrer ses budgets. Donc, de toutes façons, on vote toujours l'impôt en fonction de la nécessité. Etienne en parlera peut-être un peu plus au moment de la présentation du prévisionnel... pourquoi 2,5 % ? On a fait face à une inflation assez galopante sur les derniers mois, dernières années. Aujourd'hui, on s'inscrit sur une trajectoire qui n'est pas très éloignée de ce qu'on avait prévu en début de mandat puisqu'on savait qu'avec les charges qui vont en augmentant, avec tout ce qu'on a à mettre en œuvre au niveau de la commune, sans pour autant faire de nouveaux projets, ne serait-ce que l'entretien de notre patrimoine, il faut qu'on arrive à dégager une certaine part d'autofinancement, etc. Aujourd'hui, on a bien vu que cette capacité d'autofinancement était très faible, donc il faut se redonner des marges de manœuvre et pouvoir face à toutes les augmentations que nous avons.

Michel CHOUMIL : ma question, c'est peut-être trop tôt... Mais au niveau de la taxe d'habitation qui a été supprimée l'année dernière... Cette année est-ce qu'elle vous est compensée par l'Etat ?

Florence JARDIN : depuis le début, elle est compensée par la part de ce que touchait le Département. Pour autant, tout ce qui a été figé par le passé ne subit pas l'inflation. C'est un petit peu délicat comme mode de calcul. On sait d'entrée de jeu que quand l'Etat supprime quelque chose et nous dit que c'est compensé... le mode de calcul fait que forcément on est perdant ! Par rapport au fait que si on avait pu garder et la taxe d'habitation et la taxe foncière. On avait de la marge de manœuvre sur les

Conseil municipal du 8 avril 2024
Annexe à la question n°37
(Page 2)

deux. Là, on perd complètement de la souplesse, on perd un levier et là aussi, ça fait qu'il y a une part des habitants qui ne participe pas au budget de cette collectivité, alors qu'elle bénéficie des services. Et en plus, on dit l'Etat vous fait un magnifique cadeau et les méchantes communes lèvent l'impôt derrière. C'est un petit peu inconfortable comme situation. Mais de fait... on subit toutes les augmentations par l'extérieur. Notre seule capacité de mouvement, nous, c'est là-dessus.

Cédric HAMELIN : ce que vous disiez Monsieur CHOUMIL sur le fait que votre taxe foncière avait augmenté de façon assez sensible, c'est aussi le fait que, comme l'a dit Mme JARDIN, nous avons récupéré la part de foncier qui était la part départementale avant. C'était la contrepartie de la suppression de la taxe d'habitation. On ne percevait plus la taxe d'habitation mais on récupère la part départementale de foncier donc forcément, les taux ont augmenté mécaniquement. On a récupéré le pourcentage qui était appliqué par le Département. Donc forcément, ça fait augmenter la part communale. Ce n'est pas nécessairement lié à une évolution des taux décidée dans cette instance.

Florence JARDIN : et il y a un petit pourcentage qui va sur des choses un peu fléchées. Vous avez vos ordures ménagères, vous avez la taxe GEMAPI et vous avez aussi Grand Poitiers qui prélève une taxe. Donc, l'addition au bout, elle augmente effectivement. Si vous faites l'addition aujourd'hui encore de ce que vous payiez auparavant avec les deux taxes cumulées, je ne suis pas sûre que vous n'êtes pas encore gagnant.... J'ai fait le calcul, moi ça passe encore.

Michel CHOUMIL : intervention inaudible sans micro

Philippe SANCHEZ : oui, moi, personnellement, je voterai contre. Au départ le projet c'était un projet sur 3 ans. On voit que ça s'installe tous les ans l'augmentation. Par principe, les bases augmentent déjà tous les ans donc de fait la taxe augmente par l'augmentation des bases. Je vois bien qu'il y a des problèmes financiers mais il y a peut-être d'autres façons d'avoir des recettes. C'est la taxe foncière... Je l'ai déjà dit... Elle repose que sur une partie de la population, l'effort ne repose pas sur tout le monde alors...

Etienne FRAPPIER : je vais prendre la parole pour répondre sur cet élément-là. Par rapport à l'augmentation sur 3 ans du taux communal de la taxe foncière, on avait prévu en 2021, j'avais fait un tableau où l'objectif final, le taux communal arrivait à 45,04 %. Là, en fait, avec notre augmentation de 2,5 % sur la 4^{ème} année effectivement, on arrive à un taux de 45,07 %, c'est-à-dire quasiment le taux objectif qu'on avait dès 2021, après 3 années d'augmentation. Pourquoi ? Je vous rappelle qu'en fait, à cause de l'inflation, on avait ralenti notre programme d'évolution du taux communal pour ne pas, justement, trop contraindre la population sur des augmentations trop fortes. Donc on a lissé, finalement sur 4 ans au lieu de le faire sur 3 ans. Mais ce n'est pas on continue d'augmenter aveuglément. Finalement on se retrouve à faire exactement quasiment le programme qu'on avait prévu en 2021. Juste aussi, je réponds à la deuxième partie. Il y a peut-être d'autres façons de trouver des recettes ? Il va falloir nous donner des pistes en fait ! On est très intéressés par les autres pistes et justement, c'est peut-être le rôle des commissions, c'est pour ça aussi qu'on a besoin de vous quand même... [rires] C'est-à-dire d'avoir des propositions [brouhaha inaudible]. Je suis un peu taquin ! C'est pour avoir des propositions ! Voilà ! Mais on n'a pas trouvé de meilleur levier pour l'instant. Bien sûr qu'on essaie de chercher des recettes autres mais pour l'instant ce n'est pas vraiment le cas et, comme je l'ai montré, les recettes fiscales, représentent les ¾ de nos recettes complètes. Donc, pour aller chercher les autres recettes, et les dotations de l'Etat représentent 18 ou 19 %. Donc, si on cumule ça, où est-ce qu'on va chercher les autres recettes ?

Conseil municipal du 8 avril 2024
Annexe à la question n°37
(Page 3)

Jean-Marc MAZIERE : je vais voter contre aussi.... Juste par rapport au prévisionnel que tu avais fait sur 3 ans, c'était très bien, mais rappelle toi aussi la remarque de Jean-Noël. En fait, c'était quand même au départ pour constituer de l'auto-financement. C'était quand même ça ton objectif ! Sauf que là, ton objectif, il n'est plus du tout tenu puisqu'en fait on arrive juste à équilibrer le budget. C'est vrai que ton prévisionnel était très bien mais l'objectif, ce n'était pas celui-là du tout finalement ! Par rapport à ce qui avait été prévu au départ... Ce n'est pas de ta faute, il y a eu après effectivement plein d'événements qui ont fait que... Tu sais bien que je ne t'en veux pas, au contraire, mais.... Après le problème, c'est que, effectivement, on nous tenait aussi un peu un discours en disant, ce n'est pas totalement faux, qu'on était encore un petit peu gagnant avec la taxe foncière qui remonte et la taxe d'habitation qui avait été supprimée. Mais la commune, comme il a été fait remarquer par le collègue, là, la commune a quand même reçu de l'argent par rapport à la taxe d'habitation... C'était 200 familles je crois que tu avais dit l'autre jour...

Etienne FRAPPIER : c'est même plus que ça...

Jean-Marc MAZIERE : effectivement, le raisonnement qui nous a été présenté n'était pas tout à fait correct. Et puis, enfin, je regardais les chiffres des propriétaires. Je crois que l'autre jour on a un petit peu confondu avec le chiffre de résidence principale, le taux de propriétaire c'est de 73 % je crois sur la commune. Il y a donc effectivement un côté injuste puisqu'on fait payer la fiscalité aux $\frac{3}{4}$ des gens et pas aux autres. Effectivement, ce n'est pas tout à fait... Sachant que ceux qui ont des résidences secondaires payent quand même la taxe d'habitation sur la résidence secondaire. Quelque part, ils sont presque deux fois pénalisés par rapport à ça. Ce n'est pas un impôt qui est très très juste quand même. En même temps, c'est le seul que vous ayez probablement donc...

Etienne FRAPPIER : je réagis simplement sur la partie sur notre objectif. Il était effectivement depuis 2021 de dégager de l'autofinancement pour pouvoir créer un dynamisme sur les investissements et donc de pouvoir entretenir la commune correctement. Tu dis qu'on n'y arrive pas mais force est de constater qu'on s'est quand même pris une grosse claque avec l'inflation sur les deux dernières années ! C'est vrai que ce n'est pas de notre ressort, pas de notre fait et pour autant, on voit bien que l'accompagnement de l'Etat n'a pas du tout, du tout, suivi l'inflation et nos charges supplémentaires. On est bien obligés d'aller chercher des recettes quelque part. Effectivement, on a un peu couru après l'inflation. Mais ce n'est pas de notre fait effectivement.

Pierre GODARD : bonsoir. Je vous interroge encore sur votre stratégie. La dernière fois, vous ajustiez le taux à l'inflation. Là c'était pour atteindre un objectif fixé en 2021. L'année prochaine, est-ce que vous allez plutôt adapter les dépenses aux recettes ou l'inverse ?

Etienne FRAPPIER : en fait, déjà, pour l'instant, on a des dépenses qui sont incompressibles, on a bien montré qu'avec l'état de nos services et les contraintes qu'on a sur les différents lieux par exemple... Les 5 sites des écoles... On a beaucoup de dépenses de fonctionnement qui sont incompressibles. On est obligés quand même d'aller chercher de la recette pour payer ces dépenses-là. Après, la stratégie ne sera pas forcément de faire de 0,0 % d'augmentation des impôts pendant plusieurs années après. La stratégie c'est aussi un petit peu de suivre un petit peu l'inflation, même peut-être des fois d'être en dessous quand même, maintenant qu'on va essayer de récupérer un petit peu d'autofinancement. On va pouvoir se mettre dans une position peut être un petit peu favorable mais tant qu'on n'est pas dans une situation assez favorable pour dégager de l'autofinancement qui nous permettra d'entretenir

Conseil municipal du 8 avril 2024
Annexe à la question n°37
(Page 4)

convenablement. C'est de ça qu'il s'agit, c'est cette stratégie-là. On est obligés d'aller chercher les recettes. Effectivement il n'y a que ce levier-là. Maintenant, bien sûr, on ne peut pas prendre les habitants pour des vaches à lait, ce n'est pas possible, à un moment donné, on sera amenés à ne pas le faire trop ni trop souvent.

Florence JARDIN : une petite précision. Il y a aussi un travail qui a été fait sur les économies. Il ne faut pas l'oublier. On traque vraiment tous les sujets de dépenses, que ce soit sur le matériel, que ce soit sur la téléphonie, les énergies... Il y a vraiment une recherche parallèle d'économies qui est importante dans l'équilibre de notre budget. Mais bon, Etienne, va nous en parler tout à l'heure au moment du budget... Rien que les assurances... Vous avez entendu parler... Toutes les collectivités qui ont des difficultés à s'assurer aujourd'hui parce que les sinistres, le changement climatique, etc. font que les primes d'assurance augmentent. Il y a même des communes qui n'arrivent pas à trouver d'assureur. Même en rognant, même en n'assurant plus tous les risques, on a une augmentation extrêmement conséquente de l'assurance. Ça, on n'y peut rien. Je veux dire... C'est inhérent à notre fonctionnement. La part de ce que l'on choisit, encore une fois c'est dans nos politiques publiques... ma foi, c'est soit on est commune dortoir et on ne fait plus rien, et encore, les demandes de subvention, on les a plafonnées ! C'est-à-dire que typiquement pour les associations finalement, si on tient compte de l'inflation aussi, nos subventions, elles baissent !

Conseil municipal du 8 avril 2024
Annexe à la question n°38

Michel CHOUMIL : qui exonère la taxe foncière ?

Etienne FRAPPIER : l'Etat, par rapport aux entreprises. C'est la loi...

Cédric HAMELIN : c'est la loi fiscale qui décide de cette exonération, comme les logements sociaux qui ne payent pas de foncier. Ce ne sont pas des exonérations qui ont été décidées par l'assemblée délibérante, par le Conseil municipal de Migné-Auxances. C'est vraiment un choix de politique fiscale nationale que l'Etat vient compenser parce que là, on n'est pas du tout comptable de ces choix politiques.

Conseil municipal du 8 avril 2024
Questions diverses

Florence JARDIN : simplement une information, vous avez remarqué, nous n'avons pas fait ce soir de retransmission. Nous avons choisi de supprimer cette prestation. Il y avait au maximum 10 personnes en ligne, dont des personnes dans la salle et quelques agents de la collectivité. Donc, ce n'était pas très significatif pour une qualité qu'on n'arrivait pas à obtenir. On avait des remarques sur le son... voilà. Donc on ne fera plus appel à cette prestation pour l'enregistrement, la diffusion en direct du Conseil. Par contre, les comptes rendus restent publics et les séances restent publiques bien sûr !

Et puis, pour information également, le bulletin municipal va être diffusé très prochainement et à l'intérieur vous trouverez une petite plaquette des gestes et conduites à tenir en cas de risques majeurs. Notre commune y est exposée à un certain nombre (inondations, falaises, cavités...) Nous sommes tenus d'avoir un document communal d'information sur les risques majeurs. Ce document très volumineux sera prochainement mis en ligne sur le site de la commune, avec un onglet spécifique et donc cette petite plaquette résume les gestes à tenir. Elle sera diffusée avec le bulletin... et avec une petite excuse d'avance pour ceux qui trouveront la faute d'orthographe que nous avons malencontreusement laissée !

Jean-Marc MAZIERE : vous nous avez fait suivre une pétition d'un habitant de l'Orée... Est-ce que cette pétition sera examinée en commission ou c'était juste pour information ?

Florence JARDIN : je vous ai fait suivre la pétition d'un habitant de l'Orée... ?

Jean-Marc MAZIERE : oui je crois... c'est Anne-Lise je crois... On nous a fait suivre... Ce n'est pas vous ? Je ne sais pas j'ai reçu sur Zimbra... Vous n'avez pas reçu ? C'est peut-être ?

[interventions inaudibles sans micro et brouhaha]

Jean-Marc MAZIERE : je reposerai la question demain, j'ai éteint ma tablette, c'est dommage...

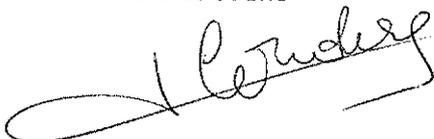
Florence JARDIN : et l'objet de la pétition ? C'était sur quoi ? Peut-être qu'on sait ?

Jean-Marc MAZIERE : ils se plaignaient du manque d'entretien et de l'état du bâtiment... d'accessibilité, tout ça...

Florence JARDIN : ah bah oui, mais je ne suis pas persuadée qu'on l'ait fait suivre. On ne fait pas forcément suivre à l'ensemble des élus les pétitions... Je pense que vous avez eu un autre canal d'information. Forcément, c'est beaucoup plus rigolo de vous faire circuler des trucs de quand on se fait engueuler que quand on se fait complimenter mais je peux vous en faire passer aussi ! Mais ceci dit, nous avons effectivement bien reçu une plainte de Mme BOURDARIAS avec quelques photos. De fait, c'est extrêmement compliqué et on n'est pas au bout du principe de rétrocession de l'ensemble des espaces publics dans ce lotissement. Nous avons un déficit dans les équipes d'entretien et un problème aussi du « qui fait quoi », puisqu'une part c'est nous, une part c'est Grand Poitiers et une part c'est Ekidom. Donc c'est un petit peu complexe. Nous avons retravaillé avec les différentes équipes pour aboutir au carré. Après, il y a des incivilités et là, on peut mettre toutes les équipes qu'on veut, on a une équipe qui ramasse tous les lundis, on a Ekidom qui ramasse. Je peux moi aussi faire un montage photo cumulées de tous les dépôts sauvages qu'on trouve sur la commune, ça ne veut pas dire qu'ils y sont tous à l'instant T, ça ne veut pas dire qu'on ne fait rien. Mais ça veut dire qu'il y a un vrai problème d'incivilités. On va faire une réponse circonstanciée à Mme BOURDARIA sur ce sujet. Dans les incivilités, pas que dans l'Orée, avec tout ce qu'on ramasse comme dépôt sauvage un petit peu partout sur la commune, on a un stock de 3.200 pneus aux services techniques ! Voilà ! Donc 3.200 pneus ça va nous coûter 13.000 € quand une entreprise pourra venir les récupérer. Et on ne peut pas les transporter nous-mêmes... C'est une réalité !

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne voulant intervenir, la séance est levée à 23h35.

La secrétaire
Isabelle COUDERC



La Maire
Florence JARDIN

